

Directeur d'hôpital / Directrice d'hôpital



Un hôpital est une véritable entreprise dirigée par le directeur d'hôpital. Celui-ci gère tous les aspects de son établissement (finances, personnel, gestion, etc.) dans une recherche permanente de qualité et de performance.

 Statut d'exercice : **fonctionnaire**

 Niveau de formation requis : **bac + 3**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Sur tous les fronts

Le directeur d'hôpital participe à la conception et au pilotage du projet d'établissement en veillant à la bonne organisation des services. Il encadre les services économiques et logistiques, financiers, informatiques et les ressources humaines. Il est donc sur tous les fronts, mais pas seul puisqu'il travaille avec le chef d'établissement. Dans 1 cas sur 5, ces deux fonctions sont exercées par la même personne.

Les cordons de la bourse

Le directeur d'hôpital est responsable de la gestion administrative et financière de son établissement. Il s'efforce de faire le meilleur usage de son budget. Des choix parfois complexes sont pris en concertation avec les équipes médicales. Le directeur arbitre en définissant les priorités. Il négocie également les prix avec les fournisseurs.

Gestion des ressources humaines

Le directeur d'hôpital pilote une entreprise qui peut employer jusqu'à 1 millier de personnes. Agents hospitaliers, infirmiers, médecins, mais aussi techniciens, secrétaires, blanchisseurs et acheteurs... toute une diversité de métiers qu'il gère et motive au quotidien. Et, en cas d'erreur médicale, il est juridiquement responsable s'il exerce également la fonction de chef d'établissement, représentant légal de l'établissement.

COMPÉTENCES REQUISES

Rigoureux et stratège

Le directeur d'hôpital gère de l'argent public et doit offrir le meilleur service au patient. Cela demande donc rigueur et intégrité. Il faut acheter au meilleur prix et prendre des décisions qui engagent le futur. La réactivité est également indispensable quand il faut réorganiser un service d'urgences ou fermer un bloc opératoire pour

cause de travaux.

Un chef d'équipe

Le directeur d'hôpital aime le travail en équipe. Il sait aplanir les tensions qui peuvent surgir entre les différents services. Il a le goût de la concertation et de la négociation, et peut se montrer fin diplomate. Il sait déléguer à ses adjoints et dialoguer avec les différents corps de métiers qu'il encadre. À chaque nouveau projet, il doit susciter l'adhésion des équipes. Tout en sachant faire preuve de fermeté quand cela s'impose.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 2160 euros brut par mois, hors primes

Intégrer le marché du travail

Un concours difficile

Pour exercer ce métier, il faut réussir le concours de directeur d'hôpital. Il est officiellement ouvert aux diplômés d'un bac + 3, mais beaucoup de candidats ont un niveau supérieur. Le plus souvent, ils ont suivi un cursus en droit, gestion ou administration publique, parfois spécialisé dans le secteur sanitaire et social. Plusieurs dizaines de postes sont ouverts chaque année, dans toute la France. La concurrence est rude car on compte plusieurs centaines de candidats. Le concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social offre des débouchés similaires.

Élève fonctionnaire

Les candidats admis au concours suivent une formation rémunérée, de 24 à 27 mois, à l'Ehesp (École des hautes études en santé publique) à Rennes. Ils passent la moitié de leur temps sur le terrain, en stage hospitalier. La formation est ensuite validée en vue de la titularisation. En fonction de leur classement, les directeurs choisissent leur affectation sur la liste des postes offerts. Ils peuvent débiter comme adjoint, responsable d'un service financier, ressources humaines, logistique, communication, etc.

OÙ L'EXERCER

Cadre de la fonction publique

Les directeurs des établissements sanitaires et sociaux publics sont fonctionnaires de catégorie A (cadres) de la fonction publique hospitalière, recrutés sur concours. Ils bénéficient de parcours professionnels variés. Ils peuvent changer d'établissement et encadrer successivement différents services en tant que directeurs adjoints avant de devenir chefs d'établissement. La mobilité est favorisée.

Différents types d'établissement

Dans le secteur médical, on compte en lits. Le chiffre détermine l'intitulé du poste. Un directeur d'hôpital public exerce donc dans un établissement de plus de 250 lits, tandis qu'un directeur d'établissement sanitaire et social pilote un établissement de santé ou une maison de retraite comportant moins de 250 lits. Quant aux directeurs d'établissement social et médico-social, ils dirigent des centres accueillant des mineurs inadaptés,

des adultes en difficulté et des personnes handicapées.

LES ÉTUDES

De la gestion et du droit

On peut se présenter au concours de directeur d'hôpital avec une licence. En réalité, la majorité des candidats ont suivi un cursus de niveau supérieur (IEP, master, école de commerce). L'École des hautes études en santé publique organise une préparation par correspondance.

Les licences les plus adaptées sont les licences d'administration économique et sociale, d'administration publique, d'économie et gestion, de gestion, de droit. Pour augmenter leurs chances, certains étudiants suivent une année préparatoire aux concours en centre ou en institut de préparation à l'administration générale (CPAG et IPAG).

Quelques licences professionnelles (après bac + 2) sont spécialisées dans la gestion d'établissements sanitaires et sociaux (Marne-la-Vallée, Nice).

Des masters professionnels (en 2 ans après la licence) sont spécialisés dans le pilotage d'établissements de santé (Aix-Marseille II), l'administration du secteur sanitaire et social (Pau), l'administration publique...

Les instituts d'études politiques (IEP) possédant une section carrières publiques offrent une formation adaptée. Les IEP organisent en outre des années préparatoires à ces concours sélectifs.

Sources : Onisep 07.2025 ©DCStudio-Freepik.com